

## Formulaire de demande des éléments utiles de l'étude de dangers d'une canalisation de transport en vue d'analyser la compatibilité d'un projet d'établissement recevant du public (ERP) ou d'un projet d'immeuble de grande hauteur (IGH) avec cette canalisation



(Annexe 3 de l'arrêté du 5 mars 2014 - NOR : DEVP1306197A)

## Délai de réponse

Le transporteur doit répondre au plus tard sous un mois calendaire à la présente demande dûment remplie et accompagnée des plans du projet, adressée par lettre recommandée avec accusé réception. Les coordonnées du transporteur peuvent être obtenues auprès de la mairie ou la DDT(M) concernées.

Coordonnées du demandeur*	Coordonnées du transporteur
Nom (ou dénomination) :	Nom (ou dénomination) :
Complément d'adresse :	Complément d'adresse :
N° : Voie :	N° : Voie :
Lieu-dit / BP :	Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :	Code postal : Commune :
Pays :	Pays :
N° SIRET (complet) : L	
Nom de la personne à contacter :	
Tél. :	
Courriel:	
* Le demandeur est la personne physique ou morale qui prévoit de déposer la demande de permis de construire afférente au projet d'ERP ou IGH	
Nature du projet	
Dénomination du projet :	
Cas d'un ERP	Cas d'un IGH
ERP nouveau	IGH nouveau
Modification/Extension d'ERP	Modification/Extension d'IGH
Type de l'ERP neuf ou modifié :	Classe de l'IGH neuf ou modifié :
Catégorie de l'ERP neuf ou modifié :	Effectif maximal l'IGH neuf ou modifié : personnes
Effectif maximal de l'ERP neuf ou modifié : personnes	
Type de l'ERP existant* :	Classe de l'IGH existant* :
Catégorie de l'ERP existant* :	Effectif maximal l'IGH existant* : personnes
Effectif maximal de l'ERP existant* : personnes	
* Le cas échéant, lorsque le projet concerne la modification (ou extension) d'un ERP ou IGH existant	
Emplacement du projet	
Commune :	
Voie, zone ou quartier :	
Plans joints:	
Plan de masse de l'ERP ou IGH neuf ou modifié	
Plan de masse de l'ERP ou IGH existant (le cas échéant)	
Les plans sont établis à l'échelle appropriée (entre le 1/200ème et le 1/2000ème selon l'étendue du projet); ils comportent les coordonnées géoréférencées planimétriques (selon RGF93 en métropole ou WGS85 en outre-mer) des sommets des polygones formés par l'emprise au sol de chacun des bâtiments de l'ERP ou IGH; les éventuels bâtiments techniques n'accueillant ni public, ni personnel permanent, ni résidents sont distingués des autres; les voiries internes, zones de stationnement et clôtures sont dûment représentées.	
Calendrier prévisionnel du projet	
Date prévisionnelle de début de construction : / Date prévisionnelle d'ouverture au public de l'ERP ou de première occupation de l'IGH (neuf ou modifié) : / /	
Signature du demandeur et nom du signataire	
Date :/	Signature :
Nom :	
Nombre de nièces jointes, y compris les plans :	